



# Déclaration liminaire CGT en FS de Base de Défense de Clermont-Ferrand du 26 mai 2025

Monsieur le Président,

Plusieurs services du périmètre de notre base de défense pratiquent des rythmes de travail de 4,5 jours par semaine. Si la gestion des rythmes demeure locale à la main des chefs d'établissement, le respect de la réglementation relève bien du devoir de chacun et chacune. En effet, 4,5 jours d'activité par semaine entraînent l'octroi de 16,5 jours de RTT dans plusieurs services.

Monsieur le président, que l'on travaille 4,5 jours ou 5 jours, la base de 38h00 par semaine est pratiquée dans ces cas. Cette injustice aujourd'hui rentre dans les mœurs de l'administration mais reste pourtant illégale au regard de l'arrêté du conseil d'état du 27 octobre 2006.

Le DRHMD, maintes fois alerté sur ce dossier, laisse pourtant trainer le sujet. Pour la CGT, loin d'être un marronnier, le passage à 18 jours de RTT et 25 jours de congés quelques soit le nombre de jours travaillés n'est pas la déclinaison d'une revendication mais relève aujourd'hui du simple respect du droit. Ce même droit qui est bafoué en permanence y compris par nos plus hauts dirigeants, ou celles et ceux qui feignent de le devenir.

Monsieur le président, ne vous rendez pas complice de cette obstruction, au nom du respect du droit mais surtout au nom du respect de vos propres subordonnés.

Dans l'attente d'une régularisation du nombre de jours de congés et de RTT dans les différents règlements intérieurs de notre périmètre.

Merci de votre attention.